



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2013
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2013

25 et 26 avril 2013

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones parmi les candidats présentés par les gouvernements et nomination de huit membres par le Président du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

1. En application de sa résolution 2000/22 et de sa décision 2001/316, le Conseil économique et social a créé l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui est un organe subsidiaire du Conseil. L'Instance se compose de 16 membres, qui siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants spécialisés dans les questions autochtones pour une période de trois ans et peuvent être réélus ou renommés pour une nouvelle période. Huit membres sont proposés par les gouvernements et élus par le Conseil selon la répartition définie dans la décision 2001/316, et huit membres sont nommés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux par le truchement de leurs coordonnateurs et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones.

2. À la reprise de sa session d'organisation de 2013, le Conseil économique et social sera appelé à élire huit membres selon la répartition définie dans la décision 2001/316 :

- a) Deux membres parmi les États d'Afrique;
- b) Deux membres parmi les États d'Asie et du Pacifique;
- c) Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
- d) Un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États.



3. Le mandat des nouveaux membres de l'Instance permanente commencera le 1^{er} janvier 2014 et expirera le 31 décembre 2016. La liste des membres siégeant actuellement à l'Instance permanente est reproduite dans l'annexe à la présente note.

4. Par note verbale du 5 octobre 2012, le Secrétaire général a invité les gouvernements à communiquer, le 18 janvier 2013 au plus tard, le nom de leur candidat à l'élection des membres de l'Instance permanente. On trouvera ci-après une liste des candidats ainsi proposés. Leur curriculum vitæ seront publiés sous la cote E/2013/9/Add.4.

5. La liste des huit membres proposés par les organisations autochtones et nommés par le Président du Conseil sera communiquée séparément aux membres du Conseil.

Candidats proposés par les gouvernements

États d'Afrique

Simon William M'Viboudoulou (Congo)

Gervais Nzoa (Cameroun)

Joseph Goko Mutangah (Kenya)

États d'Asie et du Pacifique

Mohammad Hassani Nejad Pirkouhi (République islamique d'Iran)

États d'Europe orientale

Oliver Loode (Estonie)

Aisa Mukabenova (Fédération de Russie)

États d'Amérique latine et des Caraïbes

Simón Freddy Condo Riveros (État plurinational de Bolivie)

Gabriel Muyuy Jacanamejoy (Colombie)

Alvaro Esteban Pop Ac (Guatemala)

États d'Europe occidentale et autres États

Jens Dahl (Danemark)

Megan Davis (Australie)

Annexe

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013

Huit experts élus par le Conseil

Eva Biaudet (Finlande)
Megan Davis (Australie)
Paimaneh Hasteh (République islamique d'Iran)^a
Simon William M'Viboudoulou (Congo)
Andrey A. Nikiforov (Fédération de Russie)^a
Alvaro Esteban Pop Ac (Guatemala)
Viktoria Tuulas (Estonie)
Bertie Xavier (Guyana)

Huit experts nommés par le Président du Conseil

Mirna Cunningham Kain (Nicaragua)
Raja Devasish Roy (Bangladesh)
Dalee Sambo Dorough (États-Unis)
Edward John (Canada)
Anna Naikanchina (Fédération de Russie)
Paul Kanyinke Sena (Kenya)
Valmaine Toki (Nouvelle-Zélande)
Saul Vicente Vazquez (Mexique)

^a Deuxième mandat en cours.